



TAXE d'apprentissage 2024

Code UAI : 0541205S

LA TA, C'EST QUOI ?

La **Taxe d'Apprentissage** (TA) est une taxe obligatoire versée par toutes les entreprises, indépendamment de leur forme juridique, dès lors qu'elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu. Son objectif est de faire participer les employeurs au **financement des formations** technologiques et professionnelles.

POURQUOI CHOISIR NOTRE IUT ?

Cette taxe représente une partie essentielle de nos financements, soutenant ainsi **l'enseignement** de nos formations ainsi que **l'acquisition de matériel** technologique et professionnel pour nos étudiants. C'est également un investissement pour votre entreprise, nous permettant de former vos futurs collaborateurs avec des équipements de pointe.

LES ÉTAPES CLÉS

AVRIL-MAI

Transmission par les entreprises des éléments comptables via la DSN (Déclaration Sociale Nominative).



27/05 AU 02/08

1^{ère} période de répartition : désignation par les entreprises du ou des bénéficiaires de leur solde de TA.

IUT Nancy-Braboïs :
Code UAI 05412055



12/08 AU 04/10

2^{ème} période de répartition : désignation par les entreprises du ou des bénéficiaires de leur solde de TA.

IUT Nancy-Braboïs :
Code UAI 05412055



5 OU 15 MAI

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF ou MSA.



PRÉVENEZ-NOUS

SOLTÉA ne nous permet pas de suivre en temps réel les versements. Il est donc essentiel de nous prévenir de votre fléchage afin d'identifier votre soutien.



Génie
Biologique
Agro-Alimentaire

Campus Villers-lès-Nancy



Génie
Biologique
Santé

Campus Villers / Braboïs Santé



Génie Civil
**Construction
Durable**

Campus Villers-lès-Nancy



Génie
Chimique
Génie des Procédés

Campus Villers-lès-Nancy



Génie
Électrique &
**Informatique
Industrielle**

Campus Villers-lès-Nancy



Génie
Mécanique
& **Productique**

Campus Villers-lès-Nancy



Qualité
Logistique Industrielle
& **Organisation**

Campus Lunéville



Réseaux &
Télécommunications

Campus Villers-lès-Nancy



À NOTER

Nous vous informons que nous n'acceptons désormais plus les versements par chèque ou virement direct. Par conséquent, nous ne sommes plus en mesure de fournir de reçus fiscaux. Pour effectuer un versement à notre établissement, veuillez impérativement déclarer votre intention sur <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>.

Afin de faciliter l'identification de votre soutien, nous vous recommandons de nous informer en remplissant **le bordereau via le QR code** fourni ci-dessous.

Bordereau à renseigner

